

Paris, le 2 avril 2015

LES SENATEURS RDSE DEMANDENT LA CREATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE BILAN ET LE CONTRÔLE DES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

Le groupe RDSE vient de déposer une proposition de résolution demandant la création d'une **commission d'enquête sénatoriale** sur le **bilan et le contrôle des autorités administratives indépendantes** dont le nombre n'a cessé de croître.

Au-delà des débats relatifs à leur qualification ou à leur nombre, il faut bien reconnaître que l'intervention des autorités administratives indépendantes dans un nombre toujours plus grand de domaines leur assure désormais une place importante (et souvent déterminante) au sein de notre dispositif institutionnel, si bien qu'on peut s'interroger si elles n'ont pas parfois acquis un « pouvoir », allant au-delà même de leurs missions d'origine et au détriment des pouvoirs exécutif et législatif.

Au regard de la faiblesse du contrôle qui s'exerce actuellement sur ces autorités, et face aux difficultés liées à la façon dont elles sont amenées à rendre compte de leur action devant les instances institutionnelles démocratiques de notre pays, à commencer par le Parlement, **le temps est venu de procéder à un bilan précis et à un contrôle approfondi de la création, de l'organisation, de l'activité et de la gestion des autorités administratives indépendantes.**

En application de l'article 6 bis du Règlement du Sénat qui permet à chaque groupe parlementaire d'obtenir une fois par année parlementaire la création d'une commission d'enquête ou d'une mission d'information, le groupe RDSE a informé le président du Sénat de cette demande afin que cette commission d'enquête soit prochainement installée.